



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2025-217

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2025

# Sommaire

## **ARS OCCITANIE /**

R76-2025-07-01-00019 - Décision 2025-3784 du 1er juillet 2025 portant renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de prélèvement d'organes et tissus à des fins thérapeutiques par le CHIC Castres Mazamet sur son site Pays d'Autan (ET 810000521) (2 pages)

Page 3

## **DREAL Occitanie /**

R76-2025-07-11-00003 - DREAL Occitanie AS Subdélégation régionale 2025 07 11 (6 pages)

Page 6

ARS OCCITANIE

R76-2025-07-01-00019

Décision 2025-3784 du 1er juillet 2025 portant  
renouvellement de l'autorisation d'exercer  
l'activité de prélèvement d'organes et tissus à  
des fins thérapeutiques par le CHIC Castres  
Mazamet sur son site Pays d'Autan (ET  
810000521)

**Décision ARS Occitanie n° 2025-3784**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
OCCITANIE**

- **Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.1233-1 à L. 1233-4, L. 1241-1 à L. 1241-7, L. 1242-1 à L. 1242-3, R 1233-1 à R. 1233-10 ; R. 1241-1 à R. 1242-13 ;
- **Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1997 fixant les modèles de dossier de demande d'autorisation d'effectuer des prélèvements d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques ;
- **Vu** l'arrêté du 27 octobre 2011 fixant le contenu des dossiers de demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation des activités relatives aux tissus, à leurs dérivés, aux cellules et aux préparations de thérapie cellulaire, et d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation de ces produits ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 21 novembre 2024 fixant la liste des tissus et cellules pour lesquels le prélèvement sur une personne décédée présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant est autorisé ;
- **Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- **Vu** la décision n°2025-2854 du 15 mai 2025 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie ;
- **Vu** la décision ARS Occitanie n°2020-2986 en date du 02 octobre 2020 autorisant le Centre Hospitalier Inter-Communal de Castres-Mazamet à renouveler son autorisation de Prélèvement d'Organes et de Tissus à des fins thérapeutiques ;
- **Vu** la demande de renouvellement d'autorisation présentée par le **Centre Hospitalier Inter-Communal de Castres-Mazamet** en vue d'effectuer des prélèvements d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques sur le site de l'Hôpital du Pays d'Autun ;
- **Vu** l'avis favorable de la Directrice Générale de l'Agence de BIOMEDECINE en date du 27 mars 2025 ;

**Considérant** que l'établissement justifie d'organisation et de conditions de fonctionnement permettant l'exécution satisfaisante des opérations de prélèvement d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques conformément aux dispositions des articles R 1241-1 à R 1242-13 du code de santé publique ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** L'autorisation accordée au Centre Hospitalier Inter-Communal de Castres-Mazamet (EJ 810000380) sur son site Hôpital du Pays d'Autan (ET 810000521) pour effectuer des prélèvements d'organes et de tissus à des fins thérapeutiques est renouvelée **pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025** dans les conditions ci-après :

1°) Prélèvement sur une personne décédée assistée par ventilation mécanique et conservant une fonction hémodynamique :

- Multi-organes
- Tissus prélevés sur une personne décédée, à l'occasion d'un prélèvement multi-organes ;

2°) Prélèvement de tissus sur une personne décédée, présentant un arrêt cardiaque et respiratoire persistant.

**ARTICLE 2 :** La prochaine demande de renouvellement d'autorisation sera adressée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sept mois avant sa date d'expiration.

**ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant le Ministère du Travail, de la Santé, des solidarités et des Familles. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans la même condition de délai (le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »).

**ARTICLE 4 :** La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, et le Directeur Départemental concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressé, à l'agence de BIOMEDECINE et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Montpellier, le 01/07/2025

Le Directeur Général



Didier JAFFRE

DREAL Occitanie

R76-2025-07-11-00003

DREAL Occitanie AS Subdélégation régionale  
2025 07 11



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**Affaire suivie par** : Véronique VIALA  
DREAL - Secrétariat général  
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 05 62 30 26 67

**Arrêté portant subdélégation de signature  
du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
aux agents de la DREAL Occitanie  
Niveau régional**

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement de la  
région Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2023 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, désignant Monsieur Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2024 de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, renouvelant dans ses fonctions M. Patrick BERG directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2025 du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Cité administrative - 1 rue de la cité administrative – Bâtiment G  
CS 80002 – 31074 TOULOUSE cedex 9  
TÉL 05 61 58 50 00  
[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Patrick BERG à :

- Monsieur Matthieu GREGORY, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Alain MONTEIL, directeur régional adjoint ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom du préfet de région, exception faite du point A-2-b-Concessions de logements.

Article 2 - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

#### A) Personnel

A1 - pour la gestion administrative et financière des agents de la DREAL selon les modalités précisées dans la note d'organisation du secrétariat général :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, Cécile LEVEQUE, cheffe du département gestion des ressources humaines et Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département gestion des ressources humaines ;

A2 - pour la gestion des agents placés sous leur autorité hiérarchique (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence tels que prévus par le règlement intérieur, ainsi que les ordres de mission temporaires sur le territoire national) :

- Mesdames et Messieurs Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Marylène FOURNIER, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, et Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;
- Monsieur Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant méditerranée ;
- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional :  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Aurélie DEUDON, Sylvain JOBLON, Florence RUELLE, Franck TORRES-ARNAU et Nicolas TRAVERS ;
- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;
- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Caroline CESCO, Philippe CHARTIER, Cécile LEPAN et Céline VERNIER ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Anne BEAUMEL, Amandine CABRIT, Christine DACHICOURT-COSSART, Pierre-Olivier DUBOIS, Aurélie ESCUDIER, Léa GERARD, Patrice LAPERGUE, Pierre-Jakez LE DIRACH, Gabriel LECAT, Arthur MARCHANDISE, Julien MERCÉ, Maxime MONFORT, Eric MUTIN et Anne SABATIER ;

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Olivier DAUPHIN, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas MERY, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;
- - Mesdames et Messieurs Bohalem BEGHENNOU, Noureddine BENIATTOU, Céline CALMELS, Frédéric CERDAN, Isabelle DONGAY, Antoine DROUOT, Mickael DRUBAY, Thierry GASULLA, Philippe LEGRAS, Alexandra MOROZ, Pierre PAGES, Franck PUAU, Anthony PECH, Julien SALVY et Cécile TOUYA, responsables de pôles ou d'unité à la direction Transports ou responsable adjoint de pôles ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ; ainsi que :
  - Monsieur Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET, chefs de département ;
  - Mesdames et Messieurs Alexis BUCHET, Isabelle CAREL-JOLY, Paul CHEMIN, Gilles CROIZE-POURCELET, Hélène DAMIRON et Pierre VINCHES ;
- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint, ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Fabienne ATHANASE, Clotilde BELOT, Christelle BOSCH, Nicole BOUVRET-SCHWINTÉ, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Cécile GUTIERREZ, Sylvia LEGAIT, Brahim LOUAFI et Sandrine RICCIARDELLA ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ; ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Anne DUCRUEZET, Henri PELLINET, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;
- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault et Monsieur Florian VARRIERAS son adjoint ;
- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers, et Madame Margaux SAÛT, cheffe de la cellule risques chroniques de l'unité ;
- Messieurs Sébastien GRENINGER chef de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Rémy CORTES, son adjoint ;
- Messieurs Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron, et Francis AUGÉ, son adjoint ;
- Monsieur Gautier DEROY, chef de l'Unité Interdépartementale de Tarn-et-Garonne et du Lot, et Stéphane ROCHE, son adjoint.

B) Responsabilité civile

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

C) Gestion du patrimoine

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

Article 3 - Subdélégation est également accordée, selon les modalités précisées dans les notes d'organisation :

A) pour les affaires relevant des attributions :

- Monsieur Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant méditerranée ;

**de la Direction Appui Régional, à :**

- Madame Paula FERNANDES, directrice de la Direction Appui Régional ;

**de la Communication, à :**

- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;

**du Secrétariat Général, à :**

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Marylène FOURNIER, Cécile GHIONE, Frédéric LE LOUS, Cécile LEVEQUE, Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;

**de la Direction Risques Industriels, à :**

- Messieurs Simon GARNIER, directeur de la Direction Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Caroline CESCONE, Philippe CHARTIER, Cécile LEPAN et Céline VERNIER ;

**de la Direction Risques Naturels, à :**

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice de la Direction Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Amandine CABRIT, Christine DACHICOURT-COSSART, Pierre-Olivier DUBOIS, Léa GÉRARD, Gabriel LECAT, Julien MERCÉ, Maxime MONFORT, Eric MUTIN et Anne SABATIER ;

**de la Direction Transports, à :**

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint,  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Olivier DAUPHIN, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas MERY, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;

**de la Direction Ecologie, à :**

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de la Direction Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ;  
ainsi que :
  - Messieurs Paul CHEMIN, Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET ;

**de la Direction Energie et Connaissance, à :**

- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire DUTOT, son adjoint ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Fabienne ATHANASE, Clotilde BELOT, Christelle BOSC, Nathalie BOY, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Cécile GUTIERREZ, Sylvia LEGAIT, Brahim LOUAFI et Sandrine RICCIARDELLA ;

**de la Direction Aménagement, à :**

- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de la direction Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;  
ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Anne DUCRUEZET, François LAMALLE, Henri PELLLET, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;

**des Unités Interdépartementales, à :**

- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault et Monsieur Florian VARRIERAS son adjoint ;
- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers et Madame Margaux SAÛT, cheffe de la cellule risques chroniques de l'unité ;
- Messieurs Sébastien GRENINGER, chef de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Rémy CORTES, son adjoint ;
- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron, et Francis AUGÉ, son adjoint ;

- Monsieur Gautier DEROY chef de l'Unité inter-départementale de Tarn-et-Garonne et du Lot et Stéphane ROCHE, son adjoint.

B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports, Christophe GAMET, son adjoint et Patrice WANDROL, chef du département transports routiers, ainsi que :
  - Mesdames et Messieurs Olivier CALVET, Isabelle DONGAY, Michel JAURY, Alexandra MOROZ, Pascal POUYANNÉ et David RECOQUILLON, pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application ;

C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroutes et voies express :

- Messieurs Paul JOHO, directeur de la direction Transports et Christophe GAMET, son adjoint, pour tous les actes nécessaires à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national, à l'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme et du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Madame Soraya OQUAB et Messieurs Olivier DAUPHIN, François GHIONE, Franck PUAU et Frédéric CERDAN, pour tous les actes précédents.

Article 4 - L'arrêté de subdélégation de signature du 20 juin 2025 est abrogé.

Article 5 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 11 JUL. 2025

Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie,

Patrick BERG